 <p>Neuchâtel Etablissement cantonal d'assurance et de prévention</p>	<b>Demande de raccordement</b> d'une installation de détection d'incendie et/ou de gaz à la centrale neuchâteloise d'urgence	<b>FO-37-01</b>
Emis par : FRO Date: 01.03.2018	Révisé par: DJA Date: 12.03.2020	Approuvé par: MFR Date: 12.03.2020 Révision: - Page: 1/6


## 1. CHAMP D'APPLICATION

Cette demande de raccordement est applicable pour toute nouvelle installation ou modification d'un système de détection d'incendie ou de gaz. Elle a pour objectif de réunir l'ensemble des informations nécessaires au Bureau technique de l'ECAP afin d'établir une autorisation de raccordement de l'installation de détection incendie à la centrale neuchâteloise d'urgence (CNU). Parallèlement, elle initie également la création du dossier d'intervention sapeurs-pompiers relatif au site concerné.

Ce document est applicable pour toute nouvelle installation ou modification d'un système de détection d'incendie ou de gaz.

## 2. RESPONSABILITÉS

<b>Fournisseur de l'installation :</b>	Le fournisseur de l'installation est tenu de remplir cette demande de raccordement de la manière la plus complète possible.
<b>Propriétaire de l'installation :</b>	Le propriétaire de l'installation, de par sa signature, atteste de sa prise de connaissance des documents ainsi que de l'exactitude des données.
<b>Bureau technique de l'ECAP :</b>	Le Bureau technique, sur la base des informations contenues dans le présent document, élaborera un contrat de raccordement qu'il transmettra au propriétaire afin de conclure un abonnement de raccordement. Il élaborera également un dossier d'intervention à l'attention des sapeurs-pompiers.

 Neuchâtel Etablissement cantonal d'assurance et de prévention	<b>Demande de raccordement</b> d'une installation de détection d'incendie et/ou de gaz à la centrale neuchâteloise d'urgence	<b>FO-37-01</b>
	Emis par : FRO Date: 01.03.2018	Révisé par: DJA Date: 12.03.2020
		Révision: - Page: 2/6

### 3. DEMANDE DE RACCORDEMENT

#### 3.1 Bâtiment concerné

Nom ou raison sociale :

Rue et n° :

NPA/Localité :

Téléphone :

#### 3.2 Propriétaire de l'installation de détection

Nom ou raison sociale :

Rue et n° :

NPA/Localité :

Personne responsable :

Téléphone :

#### 3.3 Constructeur de l'installation de détection

Raison sociale :

Rue et n° :

NPA/Localité :

Personne responsable :

Téléphone :

#### 3.4 Installateur concessionnaire

Raison sociale :

Rue et n° :

NPA/Localité :

Personne responsable :

Téléphone :

#### 3.5 Affectation du bâtiment

Habitat collectif

immeubles locatifs et en propriété par appartement, résidences et logements pour personnes âgées, hôtels, immeubles et résidences de vacances, homes pour enfants ou adolescents, centres d'hébergement diurne, homes pour handicapés, centres d'accueil pour toxicomanes, casernes, établissements pénitentiaires

Habitat individuel

villas individuelles ou jumelées, maisons de vacances, villas en chaînettes

Administration

bâtiments administratifs privés et publics, locaux avec guichets, cabinets médicaux, bibliothèques, musées, centres culturels, centres informatiques, centres de télécommunication, studios de radio/télévision

Écoles

bâtiments scolaires de tous niveaux, jardins d'enfants et crèches, locaux d'enseignement, centres de formation, palais des congrès, laboratoires, instituts de recherche, locaux communautaires, centres de loisirs

Commerce

locaux commerciaux de tous genres, y compris centres commerciaux, halles pour foires commerciales

Restauration

restaurants (y compris cuisines), cafétérias, cantines, dancings, discothèques

Lieux de rassemblement

théâtres, salles de concerts, salles de cinéma, églises, salles funéraires, salles des fêtes, halles sportives avec tribunes

Hôpitaux

hôpitaux, cliniques psychiatriques, homes médicalisés, homes pour personnes âgées, centres de réhabilitation, locaux de soins

Industrie

fabriques, usines, centres artisanaux, ateliers, centres d'entretien, gares, caserne de pompiers

Dépôts


entrepôts, centre de distribution

Installations sportives

halles de gymnastique et de sport, salles de gymnastique, halles de tennis, bowlings, centres de fitness, vestiaires (pour installations sportives)

Piscines couvertes

piscines couvertes, bassins de natation, saunas, bains thermaux

 Neuchâtel Etablissement cantonal d'assurance et de prévention	<b>Demande de raccordement</b> d'une installation de détection d'incendie et/ou de gaz à la centrale neuchâteloise d'urgence	<b>FO-37-01</b>
	Emis par : FRO Date: 01.03.2018	Révisé par: DJA Date: 12.03.2020
		Révision: - Page: 3/6

### 3.6 Activités au sein du bâtiment

En regard de l'affectation du bâtiment (*c.f art. 3.5 du présent document*), quelles sont les activités réalisées au sein de celui-ci ?

### 3.7 Occupation des locaux

- |  |                     |
|--|---------------------|
| <input type="checkbox"/> Activité 24h/24h, 7 jours sur 7                       | Nombre d'employés : |
| <input type="checkbox"/> Activité en journée, selon l'horaire suivant :        | Nombre d'employés : |
| <input type="checkbox"/> Activité en soirée/la nuit, selon l'horaire suivant : | Nombre d'employés : |
| Compléments :  |                     |

Est-ce que la structure du bâtiment/de l'entreprise permet de garantir la présence d'une personne sur le site ou une loge de sécurité occupée en permanence, ceci en vue d'accueillir les sapeurs-pompiers 24h/24h et 7 jours sur 7 ?

- NON     OUI, par la mesure suivante (*ex. personnel médical en permanence*) :

## 4. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES SUR L'INSTALLATION À RACCORDER

### 4.1 Type d'installation


- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Nouvelle installation | <input type="checkbox"/> Extension              |
| <input type="checkbox"/> Surveillance totale   | <input type="checkbox"/> Surveillance partielle |
- Le système de détection est-il exigé par une autorité ?  OUI     NON

### 4.2 Équipement

- |   |      |   |      |
|---|------|---|------|
| <input type="checkbox"/> Détecteurs             | Nb : | <input type="checkbox"/> Extinction CO <sub>2</sub> | Nb : |
| <input type="checkbox"/> Boutons poussoirs      | Nb : | <input type="checkbox"/> Extinction autre :         | Nb : |
| <input type="checkbox"/> Extinction Sprinkler : | Nb : | <input type="checkbox"/> Autre :                    | Nb : |

### 4.3 Critères de détection

- |                                    |                                   |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Feu       | <input type="checkbox"/> Gaz      |
| <input type="checkbox"/> Sprinkler | <input type="checkbox"/> Autres : |

 Neuchâtel Etablissement cantonal d'assurance et de prévention	<b>Demande de raccordement</b> d'une installation de détection d'incendie et/ou de gaz à la centrale neuchâteloise d'urgence	<b>FO-37-01</b>
	Emis par : FRO Date: 01.03.2018	Révisé par: DJA Date: 12.03.2020
		Révision: - Page: 4/6

#### 4.4 Centrale de détection

Les lignes de transmission doivent être contrôlées au minimum toutes les 180 secondes (polling), sans prendre en compte l'affectation du bâtiment raccordé. En fonction de cette dernière, les intervalles de contrôle de ligne peuvent être diminués.

Emplacement de la centrale : \_\_\_\_\_

Intervalle du contrôle de ligne (Polling) : \_\_\_\_\_ secondes

Emplacement(s) de la (des) platine(s) de rappel : \_\_\_\_\_

Emplacement de la station Sprinkler : \_\_\_\_\_

Système d'alarme évacuation des occupants  OUI  NON

Type de surveillance du transmetteur d'alarme  Type 1  Type 2

Certificats de conformités du transmetteur disponible pour les normes ci-contre  EN54-21  EN50136

#### 4.5 Nom de la centrale privée

(poste occupé 24h/24h 7j/7 qui réceptionnera et traitera les messages de dérangement de la centrale de détection)

#### 4.6 Alarme effraction

Le(s) bâtiment(s) concerné(s) est (sont)-il(s) équipé(s) d'un dispositif vol/effraction raccordé à la police ?

OUI  NON

### 5. ÉQUIPEMENTS ASSERVIS À LA CENTRALE D'ALARME

Arrêt automatique de la ventilation :  OUI  NON  N/A

Fermeture des portes coupe-feu :  OUI  NON  N/A


Libération du verrouillage des portes de sécurité :  OUI  NON  N/A

Ouverture des exutoires de fumée :  OUI  NON  N/A

Rappel des ascenseurs par clé KABA 5000 :  OUI  NON  N/A

Enclenchement ventilation extraction :  OUI  NON  N/A

Autre :  OUI  NON  N/A

 Neuchâtel Etablissement cantonal d'assurance et de prévention	<b>Demande de raccordement</b> d'une installation de détection d'incendie et/ou de gaz à la centrale neuchâteloise d'urgence	<b>FO-37-01</b>
	Emis par : FRO Date: 01.03.2018	Révisé par: DJA Date: 12.03.2020
		Révision: - Page: 5/6

## 6. DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LA DEMANDE

La présente demande de raccordement doit impérativement être accompagnée de tous les documents énumérés ci-dessous, afin qu'elle soit recevable.

**Si ces derniers ne sont pas joints à la présente demande, celle-ci est retournée au demandeur.**

- Plans de tous les niveaux du bâtiment représentant l'aménagement des lieux, identifiant clairement les locaux par leur affectation, exempts de cotes et autres indications, en version informatique AutoCAD (\*.dwg).
- Plans de détection de chaque niveau représentant l'emplacement de la centrale de détection, le(s) tableau(x) de rappel, la station Sprinkler, la numérotation et délimitation des groupes de détection/extinction, les boutons poussoirs, etc.), en version informatique AutoCAD (\*.dwg).
- Le concept ainsi que les plans de protection incendie relatifs à l'objet raccordé, approuvés par l'autorité.
- Une copie du formulaire "Annonce d'installation de détection incendie" rempli par le constructeur de l'installation de détection d'incendie.
- Une clé / un badge donnant accès à toutes les entrées et locaux du site. Cette clé sera placée dans le réceptacle sécurisé dès que celui-ci sera installé.

## 7. RÉALISATION DU DOSSIER D'INTERVENTION


À réception de l'ensemble des documents énumérés ci-dessus, le Bureau technique sera à même d'élaborer un dossier d'intervention. Ce dossier d'intervention sera réalisé dans un délai de deux mois.

## 8. PERSONNES À AVISER EN CAS D'ALARME

Lors d'un déclenchement d'alarme, les personnes énumérées ci-dessous seront contactées par la centrale neuchâteloise d'urgence. Ces personnes doivent pouvoir se rendre en tout temps sur le site et dans les **30 minutes** suivant le déclenchement d'alarme. Elles seront également amenées à remettre en service l'installation de détection une fois que les sapeurs-pompiers auront terminé leur intervention.

En cas de sinistre avéré, cette personne pourra également renseigner et orienter les sapeurs-pompiers sur le site. La personne de contact doit également **être formée sur le système de détection en place** afin de pouvoir exercer les manipulations nécessaires sur celui-ci.

Ordre d'appel	Nom	Prénom	Fonction	Téléphone(s)
1				
2				
3				
4				
5				

 <p>Neuchâtel Etablissement cantonal d'assurance et de prévention</p>	<b>Demande de raccordement</b> d'une installation de détection d'incendie et/ou de gaz à la centrale neuchâteloise d'urgence	<b>FO-37-01</b>
Emis par : FRO Date: 01.03.2018	Révisé par: DJA Date: 12.03.2020	Approuvé par: MFR Date: 12.03.2020 Révision: - Page: 6/6

## 9. CONDITIONS DE RACCORDEMENT

À réception de la présente demande de raccordement, un contrat d'abonnement sera établi entre l'ECAP et le propriétaire ou l'utilisateur de l'installation de détection d'incendie.

Le propriétaire s'engage à faire installer un réceptacle d'échange SAFOS de clés, selon le concept cantonal de gestion des clés, pour chaque point d'accès (critère) défini. Sitôt que ce réceptacle sera installé, la clé fournie sera placée à l'intérieur.

## 10. SIGNATURES

Le fournisseur de l'installation :

Lieu et date :

Signature :

Le propriétaire ou l'exploitant de l'installation :

Lieu et date :

Signature :

**Ce formulaire est à retourner à :**

Établissement cantonal d'assurance et de prévention  
Bureau technique  
Place de la Gare 4  
2002 Neuchâtel

ou par courriel à : [ECAP.bt@ne.ch](mailto:ECAP.bt@ne.ch)